

sance pendant sa vie d'une partie des bâtiments et fonds appelés chez Le Prince, dans lesquels bâtiments il lui sera fourni des meubles et ustanciles de ménage suffisants à son usage, des bestiaux pour le chetail et somme de 100 livres, 10 bichets de bled soigle et 2 de froment pour la semence desdits fonds... Joseph Goutard, l'un de ses fils, sera nourri, logé et entretenu dans la commune famille et aux frais de l'hoirie du testateur ; le produit des gains et travaux qu'il pourra faire lui appartiendra en propre, en fournissant par luy annuellement à ladite hoirie 10 bichets de bled soigle pour subvenir à sa nourriture, et en aidant, tous les ans, pendant 6 jours, à faucher et à fermer les foins, il pourra se servir du métier à toile de la petite boutique pour travailler pour son compte..... Il sera enseigné à lire à ses filles aux frais de son hoirie... Dans le cas qu'il y en eut d'entre ses filles qui ne se décidassent pour le mariage, il leur lègue leur habitation pendant leur vie dans une chambre dépendante de sa maison de chez le Prince.

8 octobre 1762. — Par le contrat de mariage de Charles Jacqueton, tissier de Fourneaux, avec Jeanne Fontsalla, d'Amplepuis, Jean-Baptiste Fontsalla, laboureur et habitant dudit Amplepuis, et Jeanne Goutailler, sa femme, constituent en dot et mariage à leur dite fille la somme de 350 livres, un lit garni de coitre et coussin de basle, la couverture bureau de pays, les tour et rideaux diable fort en leine teint en vert, 4 draps toile de ménage, 3 nappes toile virée, 6 serviettes toile virée et venise, un garde robe bois cerizier fermant à clef et à une porte, avec la coupe et non le fonds d'un bichet bois pins, lesquels pins lesdits époux seront tenus d'exploiter et enlever dans dix années à compter de ce jour.

12 mars 1764. — Pierre Billiet, maître ouvrier en soye